Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du cinq avril deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoints au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN donne procuration à M. Sylvain IKET

Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Jennifer DELTOMBE et M Alain ZEGRE, absents

Mme Hélène SAISON, absente excusée

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-et-un mars deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-huit heures trente pour une présentation sur l'extension de la réserve de biosphère.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à vingt heures vingt-cinq minutes

==========

Délibération 23 04 114

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMPTE DE GESTION 2022 + affectation du résultat

Monsieur le Maire, après avoir distribué à chaque membre une copie du Compte Administratif et du Compte de Gestion, donne la parole à Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire délégué aux finances. Celui-ci expose à l'assemblée les opérations effectuées et dressé par Monsieur le Maire, article par article sur le Compte Administratif, précisant que ce sont les mêmes écritures que le compte de gestion.

1° lui donne acte de la présentation du Compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 AVR. 2023

Libellé	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		43 764.96	124 998.31		124 998.31	43 764.96
Opérations de l'exercice 2022	540 652.74	651 487.49	130 631.94	188 354.63	671 284.68	839 842.12
Totaux	540 652.74	695 252.45	255 630.25	188 354.63	796 282.99	883 607.08
Résultat de clôture		154 599.71	67 275.62		62 575.62	154 599.21

Besoin de financement	67 275.62
Excédent de financement	
Restes à réaliser DEPENSES	19 510.97
Restes à réaliser RECETTES	11 267.30
besoin total de financement	75 219.29

2° - Constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle ni observation ni réserve.

3° - Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

5° Il est proposé d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
au compte 1068 75 519.29 recettes d'investissement
au compte 002> 79 080.42 recettes de fonctionnement

APPROUVE le Compte Administratif 2022 à 08 voix POUR (sortie de Monsieur le Maire)
APPROUVE l'affectation de résultat présenté
APPROUVE le Compte de Gestion 2022, à l'unanimité POUR

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le onze avril deux mille vingt-trois
Pour extrait certifié conforme
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le onze avril deux mille vingt-trois

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN

MAIRIE DE BAYENGHEM-LEZ-EPERLECQUES

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
20 AVR. 2023